

17 jan 2020 -15:40

Appartient à [Conseil des ministres du 17 janvier 2020](#)

Procédure de désignation d'un candidat au poste de juge à la Cour pénale internationale

Sur proposition du ministre de la Justice Koen Geens, le Conseil des ministres a marqué son accord sur le lancement de la procédure pour la désignation d'un potentiel candidat belge au poste de juge à la Cour pénale internationale.

La période de présentation des candidatures à la prochaine élection de six juges de la Cour pénale internationale s'étend du 6 janvier au 30 mars 2020. L'élection aura lieu à l'occasion de la 19e session de l'Assemblée des Etats parties au Statut de Rome. Celle-ci se tiendra au siège des Nations unies à New York, du 7 au 17 décembre 2020.

La loi du 29 mars 2004 concernant la coopération avec la Cour pénale internationale et les Tribunaux pénaux internationaux prévoit la procédure déterminant la manière dont un candidat peut être présenté par la Belgique. Le Conseil des ministres décide dès lors d'ouvrir la procédure de sélection et marque son accord sur le texte d'appel à candidature à publier au Moniteur belge.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Koen Geens, Vice-Premier ministre et ministre de la Justice,
chargé de la Régie des bâtiments, et ministre des Affaires
européennes
Boulevard de Waterloo 115
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 542 80 11

Sieghild Lacoere
Porte-parole
+32 475 50 55 50
sieghild.lacoere@just.fgov.be